

b) Les tireurs et les suppléants devront appartenir depuis 5 années au moins, ou depuis sa constitution, à la nation qu'ils représentent. Le Comité s'en rapportera sur ce point à la déclaration d'honneur des intéressés.

i) La liste nominative des tireurs prenant part aux concours par équipes doit être remise par les capitaines des celles-ci la veille du commencement du championnat du monde.

j) Dès l'adhésion de l'équipe de 3 tireurs, aucun tireur ne pourra être suppléé, excepté en cas de grave maladie de l'un des tireurs, constatée par le médecin. Dès que le tireur a tiré sa première flèche, il ne peut être suppléé, même en cas de maladie.

k) Dans le tir au coq (tir individuel) ne peuvent prendre part que les tireurs classés premiers dans les épreuves particulières.

#### § 5. Nombre de coups par tireur dans les tirs pour le championnat du monde.

- a) Dans le tir à 70 m. — 30 coups.  
b) " " " " 50 m. — 30 "  
c) " " " " 30 m. — 30 "  
d) " " " " 15 m. — 15 "  
e) " " " " 70 + 50 + 30 m. les tireurs ne tirent pas de nouvelles séries, mais le classement est obtenu par l'addition de leurs résultats dans les épreuves a) + b) + c).

#### § 6. Nombre de séries.

Le tir de chaque épreuve se compose de séries de 3 coups.

- a) Dans le tir à la cible 10 séries — 30 coups.  
b) Dans le tir au coq 5 séries — 15 coups.

#### § 7. Tir.

a) Toutes les épreuves du tir à l'arc sont exécutées dans la position debout. Les appuis et les supports servant

à l'immobilisation de la main, ne sont pas admis; il n'est pas permis d'appuyer l'arc contre la terre ou contre un objet quelconque.

b) Tous les accommodements dans le but de faciliter le pointage, le jalonnement de la direction du pointage à l'aide des objets posés sur le sentier du stand, sont interdits.

c) Sont permis les accommodements suivants: gants, manchettes et traits ou élastics au milieu de l'arc.

d) Dans les tirs à l'arc pour le championnat du monde, les coups d'essai ne sont pas admis. Avant ces concours on organise pendant 1—2 jours des tirs d'exercice (poules etc.), pour que les participants puissent s'habituer au champ de tir.

e) Les tirs d'exercice ne sont pas obligatoires.

f) Dans le tir au coq les coups d'essai ne sont pas permis, pas plus que les tirs d'exercice.

#### § 8. Durée du tir.

a) Le tireur doit tirer tous les coups de l'épreuve dans le délai d'un jour, sans intervalle.

Le maximum de temps pour chaque tireur est dans les épreuves de 70, 50 et 30 m. de 90 minutes pour chaque épreuve; dans le tir au coq — 45 minutes.

b) L'épreuve commencée ne peut pas être interrompue, excepté dans le cas prévu dans le § 1 c) (avarie de l'arc ou de la flèche).

En outre, dans la seconde partie du Règlement portant le caractère de prescriptions non officielles, dépendant des conditions locales du pays organisant les concours, l'Union des Archers de Pologne régla le système de paletage, la répartition du temps parmi les tireurs, la conduite des tireurs au pas de tir, la classification des cibles, le maximum de points à obtenir dans les épreuves, la spécification des titres, solutionna la question de trop de flèches en cible, de la publication des résultats, des réclamations et du fonctionnement du personnel de service.

## Procès verbal du II Congrès International de Tir à l'Arc Varsovie — 15 août 1932

A 9,30 heures a eu lieu la séance du II Congrès International de Tir à l'Arc dans la salle du Bureau pour l'Éducation Physique.

Sont présentes les délégations des pays suivants:

La Belgique représentée par M. Jean Robyn.

La France représentée par. MM. le dr. Gaston Quentin et Paul Demare.

La Grande Bretagne représentée par M. le Gén. Macquoid et Miss Search.

La Pologne représentée par. MM. le Commandant breveté Mieczysław Fularski et Zygmunt Łotocki.

La Suède représentée par. M. Allard.

La Tchécoslovaquie représentée par M. Jan Horn.

Soit au total 6 nations prenant effectivement part au Congrès.

Sont également présents: le représentant du Ministre des Affaires Étrangères, M. Hładki, le Prési-

dent du Comité d'Organisation du II Concours International de Tir à l'Arc, lieutenant-colonel brev. Władysław Rusin, le président de la F.I.T.A., M. le dr. Bronisław Pierzchała, le Secrétaire Général, lieutenant Julian Leśniewski, le représentant de la presse, M. le réd. Jan Szczawiej.

1. *Ouverture du Congrès.* Le Congrès fut inauguré par M. le dr. Pierzchała, Président de la F.I.T.A.

M. le lieutenant-col. brev. Rusin prend la parole et prononce un discours de bienvenue, en soulignant les liens étroits qui unissent le sport de tir et le sport de tir à l'arc, ainsi que les avantages qui en résultent.

Il parle également du travail assidu de la présidence de la F.I.T.A. qui non seulement a organisé le concours actuel, mais encore établi un règlement commun.

Il forme des vœux pour que les débats soient fructueux.

Le représentant de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères salue les membres du Congrès.

M. le dr. Pierzchała remercie cordialement M. le lt.-col. brev. Rusin et M. Hładki et salue les représentants des nations réunis au congrès.

2. *Rapport moral.* M. le dr. Pierzchała rend compte de l'activité de la F.I.T.A. pour l'année 1931/32.

„Il n'y a qu'un an qu'à Lwów a eu lieu le I Concours International de Tir à l'Arc, pendant lequel le I Congrès International de Tir à l'Arc a créé la F.I.T.A.

Le jour de la clôture du I Congrès, ont donné leur adhésion à la F.I.T.A. les nations suivantes: Angleterre, Etats-Unis, France, Hongrie, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie et Suède.

Dans le courant de l'année, la Belgique est venue s'ajouter aux autres nations.

Je tiens à constater avec une grande joie que c'est un résultat magnifique, dont nous avons le droit d'être fiers, car de cette façon la F.I.T.A. embrasse presque toutes les nations de l'Europe, exerçant le tir à l'arc; en dehors de l'Europe il n'y a que les Etats-Unis.

L'Allemagne et la Suisse ne sont pas jusqu'à présent représentées à la F.I.T.A.

En Allemagne le tir à l'arc commence à s'organiser à Frankfurt s/Main, en liaison avec le golf.

La secrétaire de la société „Golf und Bogen“, Mademoiselle Milly Reuter, promet de faire tout son possible pour développer ce sport et entrer à l'avenir à la F.I.T.A.

Nous avons envoyé en Suisse à la Société de l'Arquebuse à Genève et à la Société du Jeu de l'Arc à Genève, ainsi qu'à Monsieur Laubitz à Berne, tous renseignements utiles concernant notre fédération, mais jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune réponse.

En conséquence, on voit que la F.I.T.A. a une existence assurée, même, je me risquerai à dire que le développement de la F.I.T.A. dans le courant de la première année de son existence était trop impétueux.

Je tâcherai de motiver ce paradoxe apparent.

La Fédération embrasse les nations exerçant le tir à l'arc depuis plus d'une centaine d'années aussi que les nations, où ce sport se trouve encore au berceau. D'autre part, il me semble qu'il n'y a aucun autre sport où il y aurait une pareille divergence de systèmes de concours. En conséquence, déjà au commencement de l'existence de la F.I.T.A., se manifestèrent les importantes difficultés dans les travaux sur l'unification des règlements internationaux de tir à l'arc.

Néanmoins, je ne doute pas que dans notre époque du développement des sports, ces conditions seront vite égalisées et déjà, lors ce congrès nous pourrions voter un règlement uniforme qui pourrait satisfaire toutes les nations appartenant à la F.I.T.A.

Conformément aux décisions du I Congrès, le Bureau de la F.I.T.A. a exécuté les travaux suivants:

a) On a envoyé à toutes les unions de tir à l'arc et à toutes les unions de tir le procès verbal du I Congrès et les statuts de la F.I.T.A.

b) On a envoyé à toutes les unions de tir à l'arc le projet du règlement de tir à l'arc pour le championnat du monde, voté provisoirement par le I Congrès, en demandant d'envoyer des remarques et observations relatives.

c) En réponse à ce communiqué, la Suède, l'Angleterre, la Pologne et la Tchécoslovaquie ont envoyé

leurs observations. L'Italie a accepté ce projet sans aucun changement.

d) Conformément au projet, voté par le I Congrès, et aux observations reçues, le nouveau projet élaboré par le Bureau en a tenu compte, utilisant des conditions techniques de tir capables de satisfaire autant que possible, la majorité des unions intéressées.

e) Des observations à ce projet ont été présentées par les unions de France, de Pologne et de Tchécoslovaquie.

Le Bureau de la F.I.T.A. a alors élaboré, en prenant en considération les observations reçues, le programme et le règlement du II Concours International.

f) Au commencement de l'année 1932, la correspondance engagée par le Bureau avec la Suède et la Tchécoslovaquie au sujet de l'organisation du II Concours International de Tir à l'Arc n'ont pas abouti à un résultat favorable. Vu le temps avancé (le I Congrès International a désigné le terme des concours internationaux au mois d'août), l'Union de Tir à l'Arc de Pologne se chargea d'organiser le II Concours International à Varsovie.

g) En octobre 1931 et en juin de 1932 la F. I. T. A. s'est adressée au Comité Olympique demandant la réaffiliation du tir à l'arc au programme des Jeux Olympiques. La F. I. T. A. a également autorisé la Délégation de Pologne aux Jeux Olympiques à déposer cette motion à Los Angeles. Il faut attendre les résultats de notre démarche après la fin des Jeux Olympiques.

3. *Rapport financier.* La Commission Financière, élue la veille du Congrès et composée de MM. Search (Angleterre), Horn (Tchécoslovaquie) et Demare (France) a procédé à la vérification des comptes. M. Demare prend la parole et déclare que les comptes sont absolument exacts.

Ensuite, il présente les résultats des opérations financières de la F. I. T. A. pour l'année 1932:

#### Dépenses.

Frais de port	Zł. 249.70
Rémunération pour les travaux au secrétariat	„ 324.—
Fournitures du bureau	„ 40.—
Dépenses diverses	„ 90.—
Total	Zł. 703.70

#### Recettes.

Encaissement des cotisations frs. 2.000	Zł. 671.75
Perte et profit couvertes par l'Union des Archers de Pologne	Zł. 31.95
Total	Zł. 703.70

#### Prévisions sur l'exercice 1933.

L'encaissement des cotisations frs. fr. 2.000	Zł. 671.75
Dépenses	„ 671.75

Après cette déclaration, M. le dr. Pierzchała quitte le fauteuil présidentiel, ayant terminé son mandat. Sur la motion de Mr. le com. brev. Fularski, Mr. le dr. Quentin est élu président.

M. le dr. Quentin, en remerciant chaleureusement pour l'honneur qui lui est fait, propose d'envoyer à



Carnot, Président de l'Union Internationale de Tir, un télégramme d'hommage des délégations réunies au Congrès de Tir à l'Arc.

Cette motion acceptée, on a voté d'envoyer le télégramme suivant:

„Le II Concours International de Tir à l'Arc envoie ses hommages à M. Jean Carnot, Président de l'Union Internationale de Tir“.

En outre, le règlement international de 1932 accepté, les modifications suivantes y ont été présentées:

a) M. le dr. Quentin met au voix la motion de ne pas admettre les dioptries, ainsi que tous accessoires et repères sur les arcs, flèches et cordes.

Motion acceptée. Seules la Suède et l'Angleterre s'abstiennent.

b) La Tchécoslovaquie a présenté la motion suivante de mettre le centre de la cible à la hauteur de 1.30 centimètres au-dessus du sol.

Cette motion n'a pas suscité d'oppositions et a été acceptée.

c) *Cibles*: Toutes les nations réunies au congrès acceptèrent les cibles admises par le règlement du II Concours, modifiées de la façon suivante: chaque zone sera divisée en deux parties égales, soit en remplaçant la couleur de la moitié de la zone actuelle par une zone blanche, soit en marquant la division au moyen d'une simple ligne, de façon à obtenir dix zones. Les points compteront alors de 10—1.

M. le Gén. Macquoid promet de présenter cette motion à son Conseil.

6) *Le III Concours International en 1933*. M. le dr. Pierzchała rappelle aux délégués que, conformément à la décision du Congrès International de Tir à Lwów, les concours internationaux de tir à l'arc doivent avoir lieu, autant que possible en même temps et au même lieu que les concours internationaux de tir.

Le concours international de tir aura lieu en 1933 en Espagne. Comme ce pays ne s'occupe pas de tir à l'arc, le Bureau de la F. I. T. A. sera de nouveau forcé d'organiser le III concours dans un des pays appartenant à la F. I. T. A.

Se rendant compte qu'aucune délégation ne peut engager actuellement son pays à organiser ce concours, il propose qu'elles s'entendent avec les bureaux de leurs unions de tir à l'arc et en fassent part au secrétariat de la F. I. T. A. aussitôt que possible.

M. le Com. brev. Fularski demande si les délégués réunis ne pourraient pas se déclarer en cette matière lors du congrès.

Les délégués de la France et de la Belgique informent que l'organisation du III concours dans leurs pays sera actuellement impossible.

MM. le Gén. Macquoid et Horn communiquent que l'organisation du concours international en 1933 dans leur pays serait possible.

M. le dr. Pierzchała dit que lors de son séjour en Suède, M. Nobel a proposé d'organiser le concours international en 1933 à Bastad (Suède), mais il n'y a rien de certain dans cette proposition non officielle et n'émanant pas de la fédération suédoise.

On a décidé alors de s'adresser officiellement à l'Union de Tir à l'Arc de Suède pour une confirmation officielle, au cas où la réponse du Conseil anglais ne serait pas favorable.

7) *Questions diverses*.

a) M. Robyn demande de la part de l'Union de Belgique que chaque nation soit représentée à la F. I. T. A. par une seule fédération. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

b) M. Allard prie d'accentuer au procès-verbal les deux propositions de la Suède: A) le tir au coq n'est pas obligatoire; B) le nombre obligatoire de flèches doit être tiré dans deux jours, et chaque jour la même quantité de flèches.

c) M. le dr. Pierzchała relit le télégramme de M. Heilborn qui souhaite au congrès des débats fructueux.

8). *Clôture du Congrès*. M. le Dr. Pierzchała, en levant les débats du Congrès, exprime ses remerciements les plus sincères et les plus cordiaux pour la précieuse collaboration des délégués réunis et il leur souhaite un heureux retour dans leurs pays respectifs.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire du Congrès

(—) Jean Robyn

Le Président du Congrès

(—) Dr. Gaston Quentin.

Le Président de la F. I. T. A.

(—) Dr. Bronisław Pierzchała

## Spécification des résultats et des prix gagnés lors du II Concours International de Tir à l'Arc

L : 1.

Distance 70 m.

Individuel.

1. Lotocki Zygmunt, Pologne 102/270  
*Titre de Champion du Monde, Grande coupe en argent, offerte par M. Józef Beck, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères, diplôme et plaquette en vermeil.*

2. Sandford Louisa, Angleterre 101  
*Petite coupe en argent, offerte par M. le Col. brev. Kazimierz Janicki, Chef du Département de l'Infanterie au Ministère de la Guerre, diplôme et plaquette en argent.*

3. Kosiński Zbigniew, Pologne 94  
*Gobelet en argent, diplôme et plaquette en bronze.*

4. Nelson Ernest, Angleterre 89  
*Assiette en argent et diplôme.*

5. Sawicki Michał, Pologne 88

6. Maureau René, France 87